



LE DROIT DE NÉGOCIATION COLLECTIVE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS

JOURNÉE D'ÉTUDES - MERCREDI 28 MARS 2018

COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL EUROPÉEN

Localisation : Bâtiment Jacques Delors - Salle JDE 63
(rue Belliard 99, 1000 Bruxelles).

Méto : Maelbeek (lignes 1 et 5) et Trône (lignes 2 et 6)

Entrée : gratuite - restauration offerte aux participants inscrits.

Inscription obligatoire : <https://lc.cx/AqVk>

Contact : Jean-Benoît Maisin, Université Saint-Louis - Bruxelles,
Centre interdisciplinaire de recherche en droit constitutionnel et
administratif (CIRC) : jean-benoit.maisin@usaintlouis.be

INTRODUCTION

Le monde du travail connaît de profondes mutations. Le recours à des formes de travail dites atypiques mais aussi, de plus en plus, au travail indépendant, dans des fonctions auparavant assurées par des salariés, se multiplie. Des formes de gestion des ressources humaines qui valorisent la flexibilité et la créativité des travailleurs sont développées au nom d'une aspiration croissante de ces travailleurs à l'autonomie. L'entrepreneuriat est présenté comme une voie privilégiée de sortie du chômage. Parallèlement, l'usage des technologies de l'information transforme les relations de travail. Il offre aux travailleurs une nouvelle liberté dans la gestion de leurs temps de travail mais fait émerger, dans le même temps, des formes inédites de contrôle.

Au regard des catégories juridiques traditionnelles, un grand nombre des travailleurs de cette « nouvelle économie » sont des indépendants. Leur situation ne rencontre en effet pas les critères de la subordination juridique. Et pourtant, les situations de dépendance ou de vulnérabilité économique bien réelles auxquelles ils font face les poussent à vouloir agir collectivement, afin de définir ensemble le cadre dans lequel ils effectuent leurs prestations. C'est grâce à l'action d'organisations représentatives, et en particulier par l'exercice de la négociation collective, que les travailleurs salariés ont tout au long du XX^e siècle porté leurs revendications dans l'espace public et obtenu que des droits du travail leur soient reconnus. Les travailleurs indépendants du XXI^e siècle disposent-ils de cette même liberté de négociation collective ? Telle est la question qui sera au cœur de cette journée d'études.

La journée vise à poser les premiers jalons d'une réflexion sur les droits collectifs du travailleur indépendant. Il s'agit de se demander si les travailleurs indépendants jouissent d'un droit à la négociation collective, en interrogeant le droit et les pratiques collectives de travail. La matinée débutera par une présentation de la façon dont la question est appréhendée par le droit international, pour aboutir à l'examen de la manière dont le cadre juridique en vigueur est mobilisé, parfois de façon ingénieuse, par les acteurs de terrains (matinée : mobiliser le droit pour orienter les pratiques). Durant l'après-midi, les organisations professionnelles exposeront les initiatives qu'elles développent dans le but d'assurer une certaine représentation collective des travailleurs indépendants malgré les écueils du droit en vigueur. Les savoirs théoriques et pratiques recueillis tout au long de la journée seront enfin mobilisés à l'appui de discussions en ateliers menées avec l'ensemble des participants (après-midi : s'inspirer des pratiques pour repenser le droit).

L'événement s'adresse aux membres d'organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs, aux chercheurs, aux fonctionnaires, et plus généralement à tous les acteurs et observateurs de la « nouvelle économie ».

Le comité organisateur de la journée d'études est composé de Pierre-Olivier de Broux (USL-B), Daniel Dumont (ULB), Auriane Lamine (UCLouvain), Pierre-Paul Van Gehuchten (USL-B et UCLouvain) et Jean-Benoît Maisin (USL-B).

Localisation : Bâtiment Jacques Delors - Salle JDE 63
(rue Belliard 99, 1000 Bruxelles).

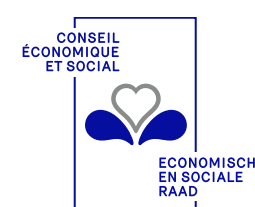
Métro : Maelbeek (lignes 1 et 5) et Trône (lignes 2 et 6)

Entrée : gratuite - restauration offerte aux participants inscrits.

Inscription obligatoire : <https://lc.cx/AqVk>

Contact : Jean-Benoît Maisin, Université Saint-Louis - Bruxelles,
Centre interdisciplinaire de recherche en droit constitutionnel et
administratif (CIRC) : jean-benoit.maisin@usaintlouis.be

Avec le soutien de





PROGRAMME

8 h 30 Accueil des participants

9 h 00 Introduction de la journée : Jean-Benoît Maisin, USL-B

MATINÉE: Un droit de négociation collective au bénéfice des travailleurs indépendants? Mobiliser le droit pour orienter les pratiques. Présidence : prof. Daniel Dumont, ULB.

9 h 15 Le cadre juridique international: OIT *versus* UE?

9 h 15 Xavier Beaudonnet, département des normes internationales du travail du Bureau international du travail, intervenant principal.

10 h 00 Manuel Kellerbauer, service juridique de la Commission européenne, discutant.

10 h 15 Discussion avec la salle.

10 h 30 Pause-café

11 h 00 Les initiatives de terrain : mobiliser le droit en vigueur?

a) Le cas de Deliveroo : les travailleurs indépendants dans l'économie de plateforme, quelles stratégies d'organisation collective?

11 h 00 Martin Willems, Confédération des syndicats chrétiens, intervenant principal.

11 h 15 Auriane Lamine, UCLouvain, discutante.

b) Le cas de Sanoma : les travailleurs indépendants, destinataires de conventions collectives de travail?

11 h 30 Thijs Hostyn, Confédération des syndicats chrétiens, intervenant principal.

11 h 45 Paul Windey, président du Conseil national du travail, discutant.

12 h 00 Discussion avec la salle.

12 h 15 Déjeuner au restaurant du Comité économique et social européen

APRÈS-MIDI: Un droit de négociation collective au bénéfice des travailleurs indépendants? S'inspirer des pratiques pour repenser le droit. Présidence : prof. Auriane Lamine, UCLouvain.

13 h 30 Les initiatives de terrain : vers quelle représentation collective pour les travailleurs indépendants?

13 h 30 François Pichault, ULiège, intervenant principal.

14 h 00 Matthieu Dewèvre, Union des classes moyennes, discutant.

14 h 15 Béatrice Clicq, Force ouvrière, discutante.

14 h 30 Discussion avec la salle.

14 h 45 Pause

15 h 00 L'autonomie collective des travailleurs indépendants : amorcer le débat démocratique.

15 h 00 Michel De Gols, SPF Emploi, travail et concertation sociale, intervenant principal.

15 h 15 Pierre-Paul Van Gehuchten, USL-B et UCLouvain, intervenant principal.

15 h 30 Un droit de négociation collective au bénéfice des travailleurs indépendants?

Analyse de trois scénarios législatifs : ateliers interactifs animés par Collectiv-a.

16 h 45 Conclusions de la journée : Julien De Beys, chef de l'unité Conditions de travail à la DG Emploi, affaires sociales et inclusion de la Commission européenne.

17 h 00 Réception

Traduction simultanée en néerlandais, français et anglais